

n° 21_DP_01

CONSEIL REGIONAL
16 et 17 décembre 2021
DELIBERATION

Dissolution du Syndicat Mixte Brest Iroise (SMBI) - Liquidation des comptes

Le Conseil régional convoqué par son Président le 23 novembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Nicolas BELLOIR (en visioconférence), Monsieur Yves BLEUNVEN (en visioconférence jusqu'à 13h), Monsieur Tristan BRÉHIER (en visioconférence à partir de 13h), Monsieur Gaël BRIAND (en visioconférence à partir de 13h), Madame Gaby CADIOU (en visioconférence), Monsieur Nil CAOUISSIN (en visioconférence à partir de 13h), Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (en visioconférence), Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID (en visioconférence jusqu'à 13h), Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Gérard DE MELLON (en visioconférence), Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY (en visioconférence), Monsieur Benjamin FLOHIC (en visioconférence à partir de 13h), Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER (en visioconférence), Madame Anne GALLO (en visioconférence), Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORE (en visioconférence jusqu'à 14h10 et à partir de 15h10), Monsieur Christian GUYONVARCH, Monsieur Loïc HENAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD (en visioconférence), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Émilie KUCHEL (en visioconférence), Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS (en visioconférence jusqu'à 13h), Madame Agnès LE BRUN (en visioconférence), Madame Isabelle LE CALLENNEC (jusqu'à 17h45), Monsieur Marc LE FUR (en visioconférence jusqu'à 17h45), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF (en visioconférence), Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Madame Anne LE HÉNANFF, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC (en visioconférence), Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL (en visioconférence), Madame Véronique MÉHEUST, Monsieur Paul MOLAC, Monsieur Yvan MOULLEC (en visioconférence), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE (en visioconférence), Monsieur Goulven OILLIC (en visioconférence à partir de 13h), Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT (en visioconférence), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO (en visioconférence), Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN (en visioconférence jusqu'à 13h), Monsieur Ronan PICHON (en visioconférence jusqu'à 13h), Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT (en visioconférence), Madame Astrid PRUNIER (en visioconférence), Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC (en visioconférence), Madame Claudia ROUAUX (en visioconférence), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ (en visioconférence), Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL (en visioconférence à partir de 13h), Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS (en visioconférence), Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY

(en visioconférence), Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon U
Madame Marie-Pierre VEDRENNE (en visioconférence), Madame Ade
visioconférence).

Envoyé en préfecture le 21/12/2021 (en
Reçu en préfecture le 21/12/2021 (en
Affiché le
ID : 035-233500016-20211216-21_DP_01-DE

Avaient donné pouvoir : Madame Alexandra GUILLORE (pouvoir donné à Monsieur Bernard
MARBOEUF de 14h10 à 15h10), Madame Katja KRÜGER (pouvoir donné à Madame Delphine
ALEXANDRE).

Excusés : Monsieur Patrick LE DIFFON.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 4111-1, L. 5721-7, L. 5211-25-1 et L. 5211-26 ;

Vu les délibérations de création du Syndicat Mixte Brest Iroise du Conseil général du Finistère en date du 15 janvier 1971, de la Chambre de commerce et d'industrie de Brest en date du 25 janvier 1971, du comité du Syndicat d'Équipement de l'Agglomération Brestoise en date du 25 janvier 1971, des conseils municipaux des communes de Dirinon, Lophéret et Saint-Divy respectivement en date des 27 janvier, 19 janvier et 10 février 1971 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 1971 portant création du Syndicat Mixte Brest Iroise, et l'arrêté du 07 avril 2014 approuvant les dernières modifications apportées à ses statuts ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Brest Iroise, dans leur version en date du 21 janvier 2014 ;

Vu la délibération du Comité Syndical relative à la dissolution du Syndicat Mixte Brest Iroise du 1^{er} décembre 2021 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 6 décembre 2021 ;

Vu l'avis de la Commission finances, ressources humaines en date du 13 décembre 2021 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

A l'unanimité

- D'approuver le principe de la dissolution du Syndicat Mixte Brest Iroise ;
- D'accepter et valider les modalités relatives à la liquidation du syndicat ;
- De solliciter du Préfet de Région la prise d'un arrêté de dissolution prenant acte des conditions de liquidation ;
- D'autoriser M. le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.